



---

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2010

---

Après l'appel des conseillers communautaires et désignation du secrétaire de séance, Monsieur Loïck NICOLAS.,

**Etaient présents :**

Mme CANALES, M. CARREZ, M. CUVILLIER, M. FONTAINE, Mme HOUDOT, M. MARTIN, Mme MATRUCHOT, M. NICOLAS, M. PASTERNAK, M. PEYLET, Mme REBUT, Mme THOME, Mlle VASQUEZ,

**Ont donné pouvoir :**

M. MAUDRY à Mme MATRUCHOT  
M. MORETTI à M. MARTIN  
M. CABAL à Mme REBUT  
M. VERGNE à Mme HOUDOT

**Absents :**

Mme FOUQUET

◆◆◆◆◆

Madame HOUDOT demande que soit apportée la correction suivante concernant le point n°2 du compte rendu du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2010 « Monsieur MARTIN rapporte ce point et propose que la subvention sollicitée pour un montant de 4 000€ soit allouée à titre exceptionnel. .... ». Le conseil communautaire, approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au profit de l'association U.C.N. (Union des Commerçants de Nogent). En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est adopté avec deux abstentions.

---

**COMMUNICATION :**

Monsieur CARREZ présente l'installation au sein du conseil communautaire de Monsieur PEYLET Roland en tant que nouveau délégué communautaire.

Classement de la Ville de Nogent sur Marne en « commune touristique »

---

**FINANCES :**

Point n°1 :      **Approbation du Compte administratif 2009 – Budget Principal**

Monsieur Gilles CARREZ, Vice-Président qui occupait les fonctions de président au cours de l'année 2009 se retire au moment de la présentation du compte administratif 2009 du budget principal effectuée par Madame HOUDOT.

En section de fonctionnement on constate un résultat excédentaire de 1 882 184,49 € auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2008 de 3 732 671,93 € ce qui porte le résultat cumulé au montant de 5 614 856,42 €.

La Section d'investissement affiche un résultat déficitaire pour l'année 2009 de -3 040 807,21 € auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2008 de -715 976,63 €. Après reports (reports de recettes et reports de dépenses) le déficit total pour la section d'investissement est de

- 4 631 326,51 €. L'excédent constaté de 5 614 856,42€, en section de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement. Il abondera également les dotations de solidarité versées aux communes.

Le conseil communautaire, donne acte à Monsieur Gilles CARREZ, Vice Président de la présentation faite du compte administratif 2009 résumé dans les indications du tableau ci-dessous :

libellé	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	715 976,63			3 732 671,93	715 976,63	3 732 671,93
Opérations de l'exercice	4 925 392,10	1 884 584,89	20 039 648,31	21 921 832,80	24 965 040,41	23 806 417,69
<b>TOTAL</b>	<b>5 641 368,73</b>	<b>1 884 584,89</b>	<b>20 039 648,31</b>	<b>25 654 504,73</b>	<b>25 681 017,04</b>	<b>27 539 089,62</b>
Résultat de clôture	3 756 783,84			5 614 856,42		1 858 072,58
Reste à réaliser	2 296 320,94	1 421 778,27			2 296 320,94	1 421 778,27
<b>TOTAL</b>	<b>6 053 104,78</b>	<b>1 421 778,27</b>	<b>20 039 648,31</b>	<b>25 654 504,73</b>	<b>26 092 753,09</b>	<b>27 076 283,00</b>
Résultats définitifs	4 631 326,51			5 614 856,42		983 529,91

Le Conseil Communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser établis selon l'état joint à la présente délibération, et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

#### **Point n°2 : Approbation du Compte de gestion 2009 - Budget Principal**

Le Conseil Communautaire déclare le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal M. STROBL, pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 au 18 Février 2009 et Mme COURTADE, Trésorière Principale de la Communauté d'agglomération, pour la période du 19 Février 2009 au 31 Décembre 2009, visé et certifié conforme compte tenu de la prise en compte des écritures d'ordre sur la mise à disposition des immobilisations par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

#### **Point n°3 : Détermination du résultat de l'exercice 2009 - Budget Principal**

Le Conseil Communautaire,

- En section de fonctionnement détermine le résultat de l'exercice 2009 qui s'élève à 1 882 184,49 € auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2008 de 3 732 671,93 € ce qui porte le résultat cumulé au montant de 5 614 856,42€.

- En section d'investissement : détermine le résultat de l'exercice 2009 s'élève à -3 040 807,21 € auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2008 de -715 976,63 € et le résultat sur reports de -874 542,67 € ce qui porte le résultat cumulé au montant de - 4 631 326,51 €.

**Point n°4 : Affectation du résultat 2009- Budget Principal Exercice 2010**

Le Conseil Communautaire, Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2009 comme suit :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté :	
(Couverture du déficit d'investissement)	983 529.91 €
Compte 1068 - Réserves facultatives	4 631 326.51 €

**Point n°5 : Approbation du Compte administratif 2009- Budget Annexe assainissement**

Monsieur Gilles CARREZ, Vice-Président qui occupait les fonctions de Président au cours de l'année 2009 se retire au moment de la présentation du compte administratif 2009 du budget annexe d'assainissement effectuée par Madame HOUDOT.

En section de fonctionnement, on constate un résultat excédentaire de 342 857.39 € qui cumulé résultat de clôture de l'exercice 2008 donne un résultat de clôture excédentaire de 1 088 047.71 €

La section d'investissement affiche un résultat déficitaire de -369 903.37 € qui complété du résultat de l'exercice 2008 donne un résultat de clôture de -520 192.89 €. Après reports (reports de recettes et reports de dépenses) le déficit total pour la section d'investissement est de - 725 630.97 €

Le conseil communautaire, donne acte à Monsieur Gilles CARREZ, Vice Président, de la présentation faite du compte administratif 2009 résumé dans les indications du tableau ci-dessous :

libellé	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	150 289.52			745 190.32	150 289.52	745 190.32
Opérations de l'exercice	1 748 031.60	1 378 128.23	493 820.55	836 677.94	2 241 852.15	2 214 806.17
TOTAL	1 898 321.12	1 378 128.23	493 820.55	1 581 868.26	2 392 141.67	2 959 996.49
Résultat de clôture	520 192.89			1 088 047.71		567 854.82
Reste à réaliser	588 917.08	383 479.00			588 917.08	383 479.00
TOTAL	1 109 109.97	383 479.00	493 820.55	1 581 868.26	1 602 930.52	1 965 347.26
Résultats définitifs	725 630.97			1 088 047.71		362 416.74

**Point n°6 : Approbation du Compte de gestion 2009 - Budget Annexe assainissement**

Le conseil communautaire, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par M. STROBL, Trésorier Principal, pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 au 18 Février 2009 et Mme COURTADE, Trésorière Principale de la Communauté d'agglomération pour la période du 19 Février 2009 au 31 Décembre 2009, visé et certifié conforme compte tenu de la prise en compte des écritures d'ordre sur la mise à disposition des immobilisations par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

**Point n°7 : Détermination du résultat de l'exercice 2009- Budget Annexe assainissement**

Le conseil communautaire,

- En section de fonctionnement : détermine le résultat de l'exercice 2009 s'élève à 342 857.39 € auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2008 de 745 190.32 € ce qui porte le résultat cumulé au montant de 1 088 047.71 €
- En section d'investissement : détermine le résultat de l'exercice 2009 s'élève à -369 903.37 € auquel s'ajoute le résultat de clôture de l'exercice 2008 de -150 289.52 € et le résultat sur reports de -205 438.08€ ce qui porte le résultat cumulé au montant de - 725 630.97 €

**Point n°8 : Affectation du résultat 2009- Budget Annexe Assainissement Exercice 2010**

Le Conseil communautaire

Affecte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2009 comme suit :

Compte 002-Excédent de fonctionnement reporté (couverture du déficit d'investissement)	362 416.74 €
Compte 1068 - Réserves facultatives	725 630.97 €

**Point n°9 : Vote du Budget supplémentaire 2010 - Budget Principal**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 1 026 545.78 € se décomposent de l'excédent reporté de 2009 : 983 529.91 €, du remboursement de la mise à disposition auprès de la Maison de l'Emploi d'un agent de la communauté d'agglomération 8 427.92 € et d'un ajustement des dépenses rattachées non réalisées pour 34 588.04 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 026 545.87 €. Elles se décomposent du solde des dotations de solidarité de 2009 d'un montant de 487 687.92 €, de la majoration de la dotation de compensation SRU : 85 138.87 €, de l'ajustement des crédits de contingent d'incendie, non inscrit au budget primitif, 219 006.00 €. Il s'agit ensuite d'ajustement de crédits du loyer versé à la Ville du Perreux consécutif à l'extension des locaux du siège de la CA, et de charges des cimetières 38 660.00€ et d'autres charges d'administration générale 38 871.00 €, d'ajustement des indemnités des élus, de cotisation auprès de la CAREL et du FIPHFP 22 084.95 € ainsi que l'ajustement des dotations d'amortissement 40 776 € des titres des exercices antérieurs annulés 2 000 €, des charges rattachées 4 850.10 € et enfin du virement à la section d'investissement pour un montant de 87 471.03 €.

Monsieur CARREZ précise que l'essentiel de l'utilisation des crédits du budget supplémentaire, est constitué du solde des dotations de solidarité réparti entre les deux villes et du virement à la section d'investissement. Concernant les charges relatives au contingent incendie, Monsieur CARREZ souhaite disposer des éléments sur l'évolution de cette dépense depuis 2002.

En investissement, des recettes sont inscrites pour un montant de 6 318 104.78 €. Elles décomposent comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement	87 471.03 €
- Affectation excédent de la section de fonctionnement	4 631 326.51 €
- Amortissements	40 776.00 €
- Emprunts	136 752.97 €
- Reports	1 421 778.27 €

Les dépenses d'investissement d'un montant de 6 318 104,78 € se décomposent comme suit :

- Déficit reporté 3 756 783,84 €
- Ajustement de crédits travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue François Rolland tranche II à Nogent sur marne, travaux d'installation téléphonique au siège de la CA 265 000,00 €
- Reports 2 296 320,94 €

Le conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget supplémentaire arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT En Euros	FONCTIONNEMENT En Euros	TOTAL En Euros
DEPENSES	6 318 104,78	1 026 545,87	7 344 650,65
RECETTES	6 318 104,78	1 026,545,87	7 344 650,65

**Point n°10 : Vote du Budget supplémentaire 2010 – Budget annexe assainissement**

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 362 416,74 € se composent de l'excédent reporté 2009 de 362 416,74 €. Les dépenses d'un montant de 362 416,74 € représentent principalement le virement à la section d'investissement.

En investissement, des recettes sont inscrites pour un montant de 1 209 109,97 €. Elles se décomposent comme suit :

- Affectation excédent de fonctionnement couverture déficit (1068) 725 630,97 €
- Virement de la section de fonctionnement 362 416,74 €
- Réduction de l'Emprunt - 262 416,74 €
- Reports 383 479,00 €

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 1 209 109,97 € se décomposent comme suit :

- Déficit reporté 192,89 €
- Reports 588 917,08 €
- Provision pour travaux supplémentaires 100 000,00 €

Le Conseil communautaire vote, à l'unanimité, le budget supplémentaire arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT en Euros	FONCTIONNEMENT en Euros	TOTAL en Euros
DEPENSES	1 209 109,97	362 416,74	1 571 526,71
RECETTES	1 209 109,97	362 416,74	1 571 526,71

**Point n°11 : Arrêt définitif du montant des dotations de compensation et de solidarité à verser aux communes de Nogent et du Perreux au titre de l'année 2009**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le montant définitif des dotations de compensation pour 2009 à :

- Le Perreux sur Marne 3 201 261,00 €
- Nogent sur Marne 3 796 839,00 €

Monsieur CARREZ rappelle que le montant des dotations de solidarité correspond au reversement pour chaque commune d'une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé au cours de l'exercice 2009.

Et fixe le montant définitif des dotations de solidarité pour 2009 à :

ANNEE 2009	Montant versé en 2009	Montant à verser en 2010	Montant total DS 2009
LE PERREUX SUR MARNE Budget Primitif Décisions Modificatives Solde suite vote Compte Administratif 2009	200 000.00	461 597.72	
<b>TOTAL VERSE</b>	200 000.00	461 597.72	661 597.72
NOGENT SUR MARNE Budget Primitif Décisions Modificatives Solde suite votre Compte Administratif 2008	200 000.00	426 090.20	
<b>TOTAL VERSE</b>	200 000.00	426 090.20	626 090.20
<b>TOTAL GENERAL</b>	400 000.00	887 687.92	1 287 687.92

**Point n°12 : Institution des abattements applicables aux valeurs locatives des habitations principales (part départementale taxe habitation)**

Monsieur CARREZ rappelle que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle il a été décidé pour compenser la baisse de taxe professionnelle perçue par les collectivités et en particulier les intercommunalités à TPU comme notre communauté d'agglomération, de leur transférer la part départementale de la taxe d'habitation. Il s'agit là d'un élément majeur. Cela joue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Notre communauté d'agglomération pour laquelle il avait été choisi de limiter sa fiscalité à la taxe professionnelle. Notre communauté d'agglomération de par la loi va devenir compétente pour la taxe d'habitation uniquement pour la partie du département du val de marne. Le problème se posant aujourd'hui est qu'il est appliqué plusieurs types d'abattement sur la taxe d'habitation. Le département fixe ses propres abattements, il convient aujourd'hui de décider si nous appliquons les abattements existants (département et communaux). Monsieur CARREZ est favorable pour opter pour cette solution.

Il est précisé que le département du Val de Marne n'applique pas d'abattements pour la taxe d'habitation. Monsieur MARTIN souligne que pour la Ville de Nogent il a été adopté deux nouveaux abattements qui seront applicables à partir de 2011, ils concernent les personnes handicapées et les familles disposant de faibles ressources.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas prendre de délibération et de maintenir les abattements existants résultant des votes des conseils municipaux et du département, calculés sur la valeur locative moyenne de la commune.

---

**Point n°13 : Fixation du montant de la cotisation minimum de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour 2011**

Monsieur CARREZ rappelle que depuis 2003 une cotisation minimale s'applique aux contribuables soumis à la Taxe professionnelle sur notre territoire. Cette cotisation s'élève en 2009 à 555 € par contribuable. Monsieur CARREZ propose de maintenir le dispositif mis en place depuis 2003 et souhaite disposer des montants votés dans les communes limitrophes.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas prendre de délibération et de maintenir pour 2011 la base minimum définie en 2003 conformément aux dispositions I de l'article 1647D du Code Général des Impôts.

---

**Point n°14 : Exonération de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour les entreprises de spectacles et des établissements cinématographiques au titre de l'année 2011**

Monsieur CARREZ rappelle que par délibération du 5 mai 2000, il a été décidé en application des dispositions de l'article 1464 A du Code Général des Impôts d'exonérer de la part intercommunale de taxe professionnelle les catégories d'entreprises de spectacles vivants

Suite à la suppression de la Taxe professionnelle et l'institution de la cotisation foncière des entreprises, il convient à nouveau de délibérer au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2010 afin de permettre le maintien de ces exonérations pour l'année 2011 au profit des entreprises de spectacles.

Le conseil communautaire vote, à l'unanimité, au profit des entreprises de spectacles les exonérations suivantes :

1° Dans la limite de 100 %, les entreprises de spectacles vivants relevant des catégories ci-après :

- a) les théâtres nationaux ;
- b) les autres théâtres fixes ;
- c) les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ;
- d) les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales ;
- e) les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les café-concerts, les music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances.

2° Abrogé

3° Dans la limite de 100 %, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition.

3° bis Dans la limite de 100 %, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement "art et essai" au titre de l'année de référence ;

4° Dans la limite de 33 %, les autres établissements de spectacles cinématographiques.

---

**Point n°15 : Assistance temporaire du responsable du service marchés publics de la Mairie de Nogent - Création activité accessoire**

Madame HOUDOT précise qu'afin de pourvoir temporairement le poste de responsable du service marchés publics vacant et en raison de l'urgence à lancer certaines procédures, il est

proposé de créer une activité accessoire à raison de 37 heures<sup>30</sup> mensuelles. Cette activité est mise en place à compter du 20 mai 2010. Elle prendra fin le 15 septembre 2010.

L'activité accessoire concerne les missions suivantes :

- élaboration des divers documents relatifs à la préparation des Marchés
- convocation des commissions
- pilotage des procédures de mise en concurrence et de passation des marchés
- assistance, préparation et suivi des CAO
- etc... ..

L'activité accessoire se caractérise par plusieurs critères : la précarité dans le temps, la comptabilité avec l'emploi principal et la modicité de la rémunération. En outre, elle ne doit pas porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service.

Elle ne suffit pas à elle seule à occuper normalement l'activité d'un agent.

Cette activité est rémunérée sur la base d'une indemnité brute mensuelle de 559.00 € (soit 515.00 € net), représentant un coût global de 2714.00 € brut prévu au budget primitif 2010.

S'agissant d'une indemnité la collectivité ne paie pas de charges sociales à l'exception de la C.S.G., de la R. D. S. et du 1% solidarité. Monsieur CARREZ souhaite que la mutualisation, la mise à disposition de service par convention doit se multiplier dans le cadre de l'intercommunalité. Monsieur CUVILLIER souligne les compétences et l'efficacité avec lesquelles Monsieur RHINN assume cette mission.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la création d'une activité accessoire afin de maintenir l'activité du service marché public de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

---

**Point n°16 : Communication du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération 2009**

Madame HOUDOT présente le rapport d'activité 2009 éditée sous forme d'une brochure reliée depuis quelques années. Cette présentation permet de communiquer auprès de nos administrés et des autres intercommunalités. Elle présente les grandes évolutions dans les différents domaines de compétences de la communauté d'agglomération. Elle souhaiterait que la partie investissement soit traitée par domaine lors des prochaines éditions. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par les Maires au conseil municipal de chaque commune.

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

---

**Point n°17 : Compte rendu de la gestion du délégataire du marché du Centre au Perreux-sur-Marne**

Madame REBUT présente le compte rendu de la gestion du marché alimentaire du Centre au Perreux sur Marne confiée par délégation de service public à la Société « Marchés Publics CORDONNIER ».

Ce document comprend un rapport technique et un compte rendu financier des comptes du délégataire.

Concernant l'activité de l'année 2009, le résultat d'exploitation fait ressortir un déficit d'environ 21 648.16 € avant amortissement et impôt à comparer à l'excédent de 2008 avant impôt et amortissement de 9.473.23 €.

Madame REBUT relève que le nombre de commerçants en activité reste stable 31 au lieu de 30 pour un linéaire commercial en hausse (387 m au lieu de 370 m) et la difficulté générale à les remplacer, dans les commerces de bouche en particulier.



Sur le plan des animations, diverses manifestations ont été organisées au cours de l'année (Fête des Mères, Fête du goût, Fête du Beaujolais et Fête de Noël) pour un coût global de 24 695.66 € contre 11.909 € en 2008.

Le conseil communautaire prend acte du compte rendu du délégataire du marché public de la Ville du Perreux-sur-Marne pour l'année 2009.

---

**Point n°18 : Autorisation de signature du marché « Etudes des installations d'assainissement des propriétés privées du bassin versant " Ledru Rollin " au Perreux sur Marne et suivi-animation.»**

Monsieur CUVILLIER rappelle que lors du précédent conseil il avait été évoqué l'étude réalisée sur le secteur.

Dans le bassin versant dénommé Ledru Rollin du Perreux-sur-Marne, les réseaux d'assainissement situés sur les rues Ledru Rollin, Estienne d'Orves, Général de Gaulle, du 11 novembre et Gabriel Péri (entre les rues Parclairs et Alma) sont des réseaux départementaux ; les autres réseaux sont communautaires. De nombreux apports d'eaux usées sont constatés dans les réseaux pluviaux et inversement les eaux pluviales raccordées aux réseaux d'eaux usées créent des débordements.

Le département du Val de Marne et la Communauté d'Agglomération ont donc décidé de se grouper, dans le cadre d'une convention constitutive de groupement de commandes adoptée lors du conseil communautaire du 8 juin 2009.

La Communauté d'Agglomération, désignée coordonnateur du groupement, exécutera donc les différentes missions relatives aux procédures de marché y compris la transmission du marché d'étude de conformité au contrôle de légalité compétent.

Dans ce cadre, il a été engagé une procédure d'appel d'offres restreint, sous la forme d'un marché à bon de commandes d'une durée de 5 ans suivant les seuils suivants d'un minimum annuel de commande 150 000€ H.T et d'un maximum annuel de commande 600 000 € H.T.

Quatre offres ont été reçues émanant des sociétés : Hydracos, Hydratec/Pact, Véolia et Ateve. L'analyse technique et financière des offres a permis à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) réunie le 14 juin 2010 d'aboutir au classement suivant :

- 1- Ateve
- 2- Véolia
- 3- Hydracos
- 4- Hydratec/Pact.

Aussi, il est proposé de retenir l'entreprise Ateve, sise 1 rue du Professeur Milliez 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, pour la réalisation du marchés d'études des installations d'assainissement des propriétés privées du bassin versant « Ledru Rollin » au Perreux sur marne et suivi-animation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise ATEVE, pour un montant estimatif issu du Détail Quantitatif Estimatif de 199 620 € HT dont 135 400 € pour les enquêtes parcellaires et 64 220 € pour le suivi animation, et autorise le Président, ou son représentant à signer le marché.

---

**Point n°19 : Demande de subventions complémentaires et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux et études rue François Rolland à Nogent**

Monsieur CUVILLIER présente le dossier relatif aux demandes de subventions complémentaires relatives aux travaux et études à réaliser dans le cadre de la mise en séparatif de la rue François Rolland sur 3 tranches réparties sur 3 ans au vu de l'importance des travaux. Cela représente la création de 322 ml de réseau d'eaux usées. Le réseau d'eaux pluviales étant en mauvais état, il est

prévu son renouvellement. Il précise que pour des raisons techniques et juridiques, il convient de commencer la tranche 2 avant la tranche 1.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à demander, pour cette opération, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à signer les conventions s'y rapportant.

---

**Point n°20 : Approbation du contrat de bassin- Marne Vive, Agence de l'Eau**

Monsieur CUVILLIER évoque la finalité du contrat de bassin 2010-2015 en partenariat avec le Syndicat Marne Vive qui propose de mettre en place une démarche opérationnelle et de mettre en œuvre le Contrat de bassin 2010 - 2015, intitulé "Pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne". Ce document complète l'outil de planification et de concertation qu'est le SAGE.

Grâce à cet engagement collectif, les signataires du contrat bénéficieront d'un appui financier spécifique de la région et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sur un certain nombre de thématiques, pour lesquelles les aides leur sont apportées prioritairement voire exclusivement.

Le Syndicat Marne Vive a été désigné pour porter le contrat et centraliser les actions du territoire concerné (32 communes sur le bassin de la Marne).

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne à signer le contrat de bassin 2010-2015.

---

**Point n°21 : Désignation d'un représentant en qualité de membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE**

Monsieur MARTIN rappelle que lors du conseil communautaire du 17 mai dernier, Monsieur Jean-Luc MORETTI a été désigné en tant que membre de la CLE. En raison de l'indisponibilité temporaire de l'intéressé et dans la mesure où cette commission ne s'est pas à ce jour réunie, il est proposé de désigner un membre de la Communauté d'agglomération pour siéger par intérim au sein de cette commission. Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

La candidature de Monsieur Jean CUVILLIER est proposée.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Jean CUVILLIER en qualité de membre de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne pour siéger, par intérim, au sein de la CLE.

---

**Point n°22 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2009**

Monsieur CUVILLIER présente le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2009 sur la commune du Perreux sur Marne.

Ce rapport est tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2009.

---

**Point n°23 : Rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement sur le territoire de la ville de Nogent-sur-Marne ~exercice 2009**

Monsieur CUVILLIER présente le rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement sur le territoire de la ville de Nogent sur Marne pour l'exercice 2009. Ce rapport est tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire du service de l'assainissement sur le territoire de la ville de Nogent sur Marne pour l'exercice 2009.

---

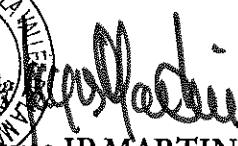
**Point n°24 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2009**

Monsieur CUVILLIER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2009. Ce rapport est tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2009.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 21h15

Président  
  
Jacques JP MARTIN

